Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 11 décembre 2017 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire Monsieur Vincent Brochu, conseiller Madame Sylviane Ferland, conseillère Madame Guylaine Blouin, conseillère Monsieur Denis Hébert, conseiller Monsieur Gaétan Labelle, conseiller Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général Monsieur Benoit Marquis, trésorier Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017
- 3. DÉLÉGATION
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaetan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

- 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de novembre 2017
- 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2017
- 6.3 Comptes à radier du système dont le recouvrement est devenu impossible

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Dépôt de la liste indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières n'ont pas été payées ou en partie
- 6.5 Renouvellement du contrat d'ACCEO Solutions inc. pour l'entretien des logiciels et des progiciels pour l'année 2018 pour un montant de 25 604,11 \$ plus les taxes applicables
- 6.6 Renouvellement du contrat d'Avanced Utilité Systems pour l'entretien annuel du logiciel d'Hydro-Coatiocok pour un montant de 27 983,24 \$ plus les taxes applicables
- 6.7 Renouvellement du contrat PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2018 pour un montant de 11 285 \$ plus les taxes applicables
- 6.8 Autorisation au trésorier d'effectuer un transfert budgétaire de 14 260 \$ soit de l'excédent de fonctionnements non affecté au poste 02-920-07-721 relativement à la dépense pour entretenir et prolonger le pavage de la piste cyclable
- 6.9 Utilisation de différentes dépenses conformément à la politique en matière de gestion de la dette
- 6.10 Création d'affectation pour différents projets conformément à la politique en matière de gestion de la dette
- 6.11 Emprunt au fonds de roulement pour payer l'achat du tracteur Kubota 4 x 4 ainsi que l'achat de l'actionneur et reconditonneur de la vanne du barrage St-Paul

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de novembre 2017
- 7.2 Renouvellement du mandat de madame Sonia Montminy à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet de construction d'un bâtiment accessoire pour le commerce situé au 6, rue Morgan
- 7.5 Autorisation à la coupe d'arbres sur les lots 5 722 277 et 5 722 276, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook relativement aux projets de construction de deux résidences à logements
- 7.6 Autorisation à la coupe d'arbres sur lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook relativement au projet d'une construction résidentielle
- 7.7 Servitude entre la Ville de Coaticook et Promotuel Coaticook-Sherbrooke et autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9. Loisirs

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau pour l'entretien des patinoires au parc Barnston et au parc Boisjoli
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux pour l'entretien des patinoires au parc Yvon-Lemieux et au parc Kennedy
- 9.3 Confirmation de l'intention de la Ville à réaliser le projet de mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard pour lequel elle a reçu une subvention du gouvernement dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités
- 9.4 Délégation de Guy Jubinville à titre de représentant pour la Ville de Coaticook au CA d'Acti-sport de la MRC de Coaticook

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et BioBon inc. et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2018
- 11.2 Réquisition numéro 2017-41 au montant de 25 218 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux
- 11.3 Entente entre la Ville de Coaticook et Ghislain Lafaille pour procéder au déneigement du trottoir du chemin Baldwin Mills-Barnston jusqu'à l'école St-Luc de Barnston et autorisation de signature
- 11.4 Entente entre la Ville de Coaticook et Gravière Pierre Cloutier pour procéder au déneigement de la caserne des pompiers sur la rue Adam et autorisation de signature
- 11.5 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacques Lefebvre pour l'entretien des bornes incendie et autres travaux connexes et autorisation de signature
- 11.6 Entente entre la Ville de Coaticook et monsieur Robert Junior Boutin pour l'entretien d'une borne sèche et des travaux de déneigement sur le chemin Larochelle et autorisation de signature
- 11.7 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro numéro 4 au montant de 30 759,49 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

11.8 Mandat à l'UMQ afin de procéder à deux appels offres afin de retenir les services professionnels d'actuaires et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Délégation du maire monsieur Simon Madore, des conseillers messieurs Vincent Brochu, Denis Hébert et Guy Jubinville ainsi que le directeur général monsieur François Fréchette au Congrès de l'UMQ qui se tiendra du 16 au 18 mai 2018 au Lac Leamy à Gatineau
- 14.2 Dépôt du calendrier 2018 des assemblées du conseil municipal
- 14.3 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la Campagne des Paniers de Noël

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 12-5 RM330-2 (2018) Règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-1 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement et demande de dispense de lecture
- 15.2 Avis de motion du règlement 12-5 RM 399 (2018) règlement relatif à la circulation et demande de dispense de lecture
- 15.3 Avis de motion du règlement numéro 24-1-19 (2018) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018 et demande de dispense de lecture
- 15.4 Avis de motion du règlement numéro 25 (2018) intitulé Règlement imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018 et demande de dispense de lecture
- 15.5 Avis de motion du règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et demande de dispense de lecture
- 15.6 Adoption du règlement numéro 6-A-8 (2017) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Ville de Coaticook »
- 15.7 Adoption du règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centreville et le secteur environnant »

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15.8 Adoption du règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de disjoncteurs 120 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook, soit celle de la compagnie Réseau Solutions Canada au montant de 234 000 \$ plus les taxes applicables
- 16.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de disjoncteurs 26,4 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook, soit celle de la compagnie Dubo Électrique Itée au montant de 403 761,88 \$ plus les taxes applicables
- 16.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de sectionnaires 120 kV et 25 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook, soit celle de la compagnie Emspec au montant de 247 950 \$ plus les taxes applicables
- 16.4 Rejet des soumissions relativement à l'appel d'offres pour l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook et retour en appel d'offres
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-12-34333 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-12-34333

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34334 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-12-34334

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 novembre et de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre 2017, tels que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Ce soir : Adoption du budget de l'année 2018;
- 1^{er} décembre : inauguration des nouvelles décorations de Noël au centre-ville:
- 3 décembre : Fête de la famille au centre sportif Desjardins;
- 3 nouvelles résidences dans le faubourg de Barnston;
- Installations des génératrices pour l'écrêtage de la pointe;
- Grande guignolée : une somme colossale d'amassée 21 240 \$ Bravo et Félicitations aux organisateurs.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

Vœux de Noël

Bonjour ami et citoyens de notre belle ville de Coaticook,

Quatre sujets pour vous ce soir.

Actibus

Cet organisme est l'un de ceux qui auront eu la chance de croitre grâce à l'augmentation de notre activité touristique. Foresta Lumina aidant, un nouveau circuit urbain vous est présentement offert. Le circuit a été repensé pour vous offrir une boucle complète de la ville en 30 minutes. De plus, avec l'achat de votre billet vous avez accès au transport pour 2 heures. Concrètement cela veut dire que vous pouvez aller faire l'épicerie et revenir chez vous avec le même billet.

http://www.mrcdecoaticook.gc.ca/services/acti-bus-accueil.php

Gestion des déchets

Un Écocentre occasionnel verra le jour dans les mois à venir. Le but étant de faciliter l'accès pour les citoyens de la MRC ainsi que de diminuer la charge de déchet soumis à la Ressourcerie des frontières. Chaque municipalité se verra accueillir l'écocentre durant quelques jours et cela 4 fois par année. Un

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

calendrier vous sera remis à cet effet pour vous informer des dates de collecte.

Comité de loisir de Stanhope

Comité Consultatif d'urbanisme...

Politique familiale : La fête de la famille s'est tenu le week-end dernier, c'est 13 875 \$ qui fut remis au travers de la MRC durant l'évènement donc 5 275 \$ à 7 familles de Coaticook.

Finalement, avant de redonner la parole à mon maire, je souhaite vous laisser avec une réflexion concernant l'hygiène.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir,

En débutant laissez- moi vous offrir mes voeux du temps des fêtes, que cette période de festivités vous permettre d'échanger et festoyer avec parents et amis, et ce dans la joie et aussi la prudence. Ne pas oublier les moins chanceux de notre société. Joyeuses Fêtes!

Et maintenant, débutons.

Bibliothèque Françoise Maurice :

- 16 décembre 10 h : heure du conte spécial des fêtes avec Caroline
- 10 janvier 13 h 30 : club de lecture de janvier
- 13 janvier 11 h : heure du conte avec Caroline (nouvelle heure)

Mentionner aussi que la bibliothèque sera fermée : Dimanche 24, lundi 25 et mardi 26 décembre Dimanche 31 décembre, lundi 1^{er} et mardi 2 janvier

Voir horaire régulier pour les autres journées sur le site internet

Musée Beaulne:

Les expositions en cours.

- Acéphale de Chantal Bonneville
- Arte facto de Maude Langlois.
- Les trains sous le sapin de Robert Sheldon.

Harmonie et la Clé des chants :

Présentent leur spectacle de noël à l'église Saint-Edmond le 15 et 16 décembre prochain venez-vous envelopper de la magie de Noël et vous mettre dans l'atmosphère des fêtes. C'est à 19 h.

Société d'histoire :

Déjeuner causerie cette semaine mercredi au restaurant La Place. Le conférencier Luke Bélanger d'Équipement agricole Luke Bélanger.

Artiste en résidence. Il y aura un 5 à 7 le vendredi 15 décembre au studio d'artiste.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous chers citoyens et citoyennes....

Je commence avec nos patinoires extérieures qui débuteront bientôt si la température nous est clémente bien sûr...Les responsables à l'entretien de ces patinoires seront M. Simon Marcoux pour le parc Yvon Lemieux et le parc Kennedy, M. Dylan Riendeau pour le parc Boisjoli et le parc de Barnston, M. Jean-Samuel Lamy pour le parc Couillard et M. Éric St-Pierre, fera l'entretien et la surveillance pour le parc Laurence. En même temps, j'aimerais vous inviter à aller sur le site de la ville, vous pouvez y trouver toutes les informations que vous désirez obtenir sur les sports et loisirs qui vous intéressent.

Maintenant, je vous annonce les dates et les heures du patin et du hockey libre gratuit qu'il y aura à l'aréna lors des congés des fêtes. Vous avez les 27-28 et 29 décembre ainsi que les 3-4 et 8 janvier. Le patin libre sera de midi à 14 heures et le hockey libre sera de 14 h. à 16 heures. Vous pourrez voir l'horaire complet dans le prochain Crieur public.

Maintenant, passons au tennis... et oui, il y a présentement les inscriptions (session hiver 2018) pour du tennis intérieur. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de tennis Coaticook. Le début des activités se fera le lundi 22 janvier, et ce, pour 12 semaines. Les joutes en double mixte auront lieu soit les lundis, mardis ou mercredis soir au gymnase de la Polyvalente. Il y a aussi la possibilité de jouer plus d'un soir.

Voici maintenant quelques dates à mettre à vos agendas concernant les activités prochaines qui auront lieu à l'aréna Gérard Couillard. Il y a le tournoi provincial Atome-Pee-Wee du 3 au 14 janvier prochain. Les équipes Atome A-B et C s'affronteront dans la première semaine et ce sera au tour des Pee-Wee A-B et C lors de la 2e semaine. Il y aura aussi la compétition régionale de patin artistique qui se déroulera du 19 au 21 janvier. Du 25 au 28 janvier, ce sera le traditionnel tournoi intermédiaire et du 7 au 18 février, ce sera le tournoi Bantam-Midget, soit les divisions B à la première semaine et les divisions A à la 2e semaine. L'action est au rendez-vous au centre récréatif donc, bienvenue à vous tous.

Encore cette année, il y aura le camp de la relâche scolaire au Parc de la gorge du 5 au 9 mars 2018 pour les jeunes de 5 à 12 ans. Les inscriptions peuvent se faire sur le site d'Actisport, ou en appelant au 819-849-7016 ou aussi, en appelant à la MRC de Coaticook sur les heures d'ouverture. Des activités plaisantes et diversifiées seront offertes à vos enfants de 8 h 30 à 16 heures. Vous pouvez même profiter d'un service de garde si vous en avez besoin dès 7 h 30 le matin et jusqu'à 17 h 30 le soir. Vous pourrez voir tous les détails concernant les prix vraiment abordables et les activités dans le prochain Crieur public.

Pour terminer, c'est à mon tour de vous souhaiter un très Joyeux temps des fêtes, de passer des moments inoubliables avec vos familles ainsi que vos proches. Profitez de ce temps pour faire de l'activité physique à l'extérieur, mais surtout, soyez prudents dans tous vos déplacements.

C'est tout pour moi M. le Maire

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir, chères concitoyennes et chers concitoyens

Même si ça ne fait que quelques semaines que je suis en poste, je vous présente en cette fin d'année un bilan sommaire de l'année 2017 pour les dossiers qui m'ont été confiés.

En premier lieu

TRAVAUX EXTÉRIEURS EN MILIEU RURAL 2017 c'est :

- 23 000 tonnes de gravier pour le rechargement des routes rurales
- 250 000 litres d'abat-poussière
- débroussaillage et fauchage des abords de routes effectués par nos employés et des contractuels
- réfection d'une partie du rang 9 et de la rue Desrosiers (subventionné à 75% par le MTQ)

Tous ces investissements sont nécessaires pour maintenir un réseau routier sécuritaire et surtout agréable à y circuler pour les résidents, les gens qui y travaillent et les touristes.

FERME DU CIARC

Le 7 décembre dernier avait lieu la 26° AGA du CENTRE D'INITIATIVES EN AGRICULTURE DE LA RÉGION DE COATICOOK. Pour l'année financière se terminant le 31 août 2017;

- Résultats techniques et économiques en constante amélioration
- Investissement de 92 000 \$ pour l'amélioration des installations
- Et SURTOUT le CIARC, c'est un précieux partenariat avec le CRIFA.
 Le CIARC demeure un laboratoire d'observation et un atelier de travaux pratiques pour les étudiants
- Pour 2018 l'incubateur d'entreprises maraîchères biologiques sera à pleine capacité et nous voulons travailler en partenariat avec la MRC sur le projet ARTERRE. (banque de terres)

À moyen terme il y a un projet de construction d'un bâtiment neuf pour les vaches laitières. Donc il y aura recherche de subventions et financement dans les prochains mois. Le bâtiment patrimonial existant sera toujours valorisé.

EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK

L'AGA de la 40^e édition aura lieu le 13 décembre prochain à 20 h au CRIFA. Vous êtes les bienvenus pour apporter vos idées et votre soutien pour poursuivre la tradition de cet évènement régionale et ainsi mettre en place la 41^e édition.

Je tiens à vous rappeler que vous pouvez trouver nos coordonnées sur le site internet de la VILLE DE COATICOOK. Vous y trouverez nos adresses courriel, nos numéros de téléphone et une foule d'informations sur les différents services aux citoyens.

En terminant, je tiens à vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes avec vos proches. Soyez prudents et prenez du temps pour vous et votre famille.

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir à vous tous,

Voici les dossiers pour lesquels j'ai à vous donner un compte rendu. Deux réunions concernant la préparation du budget pour l'année 2018, une première avec le comité finance et une deuxième avec l'ensemble des élus.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Bonne nouvelle pour les gens qui désire déposer leur candidature pour avoir un logement à l'OMH de Coaticook sur la rue Jeanne Mance. Le règlement concernant le territoire de résidence 1 an afin de pouvoir déposer sa candidature est maintenant au niveau de la province du Québec au lieu d'être seulement la ville de Coaticook. Cette modification fait en sorte que d'ancien citoyen vont pouvoir revenir dans leur ville sans avoir à attendre 1 an et ainsi accueillir de nouveau citoyen plus rapidement.

Le Père Noël sera de retour au centre-ville le 16 décembre prochain entre 13 h et 14 h 30 au Parc Tillotson et le service de garde pour les enfants de 5 ans et plus sera disponible entre 18 h et 20 h au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, le 15 décembre prochain et c'est gratuit.

Tirage gratuit d'un panier cadeau de plus de 2 300 \$, en collaboration de Rues Principales et les commerces participant.

M. Sylvain Breault d'Hydro Coaticook est venu nous présenter le projet de la futur centrale 120 KV qui sera en construction prochainement. Un beau projet pour la ville. L'écrêtage sera en fonction prochainement afin d'éviter le dépassement de pointe électricité et avoir une surfacturation de nos achats électricité.

En terminant je vous souhaite joyeux Noël et passer du temps de qualité avec vos proches en cette période des fêtes!

5.6 GUY JUBINVILLE

Bonsoir.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Michel Bérard, nouvellement arriver à la Sûreté du Québec et remercier M. Noël Bolduc pour le temps passé au service de la Sûreté du Québec pour la région de Coaticook. Bonne chance et beaucoup de succès.

En ce qui concerne le comité d'urbanisme, pour le mois de novembre, il y a eu 29 permis de délivrés, pour un montant de 522 005 \$. Pour un cumulatif excluant décembre de 16 427 847 \$ pour l'année 2017.

Pour votre tranquillité d'esprit, je vous invite à surveiller votre sapin de Noël ainsi que vos connexions, vos fils électriques, ainsi que vos détecteurs de fumée afin de vous passer de belles fêtes en sécurité.

Pour ceux qui aiment les loisirs, je vous invite aux installations acti-sports de La Frontalière pour vous inscrire avant les fêtes afin de pouvoir en profiter en revenant des vacances en janvier. En ce qui concerne l'horaire de l'acti-sport, durant le temps des fêtes ils seront fermés du samedi 23 décembre au 5 janvier, et le bain libre sera ouvert les 26-27-28-29 décembre de 13 h heures à 16 h.

J'aimerais vous inviter à donner un peu de votre temps à un organisme, selon vos disponibilités, durant le temps des fêtes et vous souhaiter de joyeuses fêtes et une année exceptionnelle pour 2018!

6. FINANCES

17-12-34335

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-12-34335

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de novembre 2017 au montant total de 1 613 808,26 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de novembre 2017 comme suit :

Fonds administration: 1 496 816,17 \$Fonds immobilisation (FDI): 116 992,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de novembre 2017.

17-12-34336

6.3 COMPTES À RADIER DU SYSTÈME DONT LE RECOUVREMENT EST DEVENU IMPOSSIBLE

RÉSOLUTION 17-12-34336

CONSIDÉRANT qu'après trois ans, les créances dues à la municipalité se prescrivent et qu'il y a lieu de les radier des registres de l'administration;

CONSIDÉRANT qu'après dix ans, les créances dues à la municipalité suite à un jugement se prescrivent et qu'il y a lieu de les effacer des registres de l'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de radier les comptes prescrits et irrécouvrables tels qu'il est décrit dans les documents préparés par le trésorier, monsieur Benoit Marquis, et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34337

6.4 DÉPÔT DE LA LISTE INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES OU EN PARTIE

RÉSOLUTION 17-12-34337

CONSIDÉRANT que l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie est dressé;

CONSIDÉRANT que l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit prendre connaissance de l'état produit avant d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de prendre connaissance de l'état dressé par la greffière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, avant d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34338

6.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACCEO SOLUTIONS INC. POUR L'ENTRETIEN DES LOGICIELS ET DES PROGICIELS POUR L'ANNÉE 2018 POUR UN MONTANT DE 25 604,11 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34338

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels ACCEO nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services d'ACCEO Solutions inc. pour un montant de 25 604,11 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter l'offre de services d'ACCEO Solutions inc. pour l'entretien des logiciels et des progiciels pour l'année 2018 au montant de 25 604,11 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-414 et 02-819-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34339

6.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AVANCED UTILITÉ SYSTEMS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL D'HYDRO-COATIOCOK POUR UN MONTANT DE 27 983,24 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34339

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir le logiciel d'Hydro-Coaticook, nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 27 983,24 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Advanced Utility Systems pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2018 au montant de 27 983,24 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-190-04-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34340

6.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2018 POUR UN MONTANT DE 11 285 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34340

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de gestion de données centrale, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-Map et de l'urbanisme, nous avons besoin d'un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solutions pour un montant total de 11 285 \$ plus les taxes applicables; CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de gestion de données centrales, des permis, des transferts de rôle d'évaluation, de carte J-Map et de l'urbanisme pour l'année 2016 au montant de 11 285 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34341

6.8 AUTORISATION AU TRÉSORIER D'EFFECTUER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE DE 14 260 \$ SOIT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉ AU POSTE 02-920-07-721 RELATIVEMENT À LA DÉPENSE POUR ENTRETENIR ET PROLONGER LE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE

RÉSOLUTION 17-12-34341

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux pour entretenir et prolonger le pavage de la piste cyclable et qu'un transfert budgétaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement permettant au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable, mais que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le transfert budgétaire de 14 260 \$ soit de l'excédent du fonctionnement non affecté au poste 02-920-07-721 relativement à la dépense pour entretenir et prolonger le pavage de la piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34342

6.9 UTILISATION DE DIFFÉRENTES DÉPENSES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE

RÉSOLUTION 17-12-34342

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a engagé des dépenses pour :

- La construction du bloc sanitaire de la Gorge de Coaticook;
- La restauration du chalet des patineurs des loisirs de Baldwin;
- L'achat d'un quai de bateau pour le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de les payer en partie ou en entier avec l'excédent de fonctionnements - projets spéciaux lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT que les projets ci-haut mentionnés sont terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'utiliser l'excédent de fonctionnements – projets spéciaux pour les montants suivant :

- L'excédent de fonctionnements affectés projets spéciaux pour la construction du bloc sanitaire de la Gorge de Coaticook pour 75 000 \$;
- L'excédent de fonctionnements affectés projets spéciaux pour restauration du chalet des patineurs des loisirs de Baldwin pour 14 677 \$;
- L'excédent de fonctionnements affectés projets spéciaux pour l'achat d'un quai de bateau pour le lac Lyster pour 2 223 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34343

6.10 CRÉATION D'AFFECTATION POUR DIFFÉRENTS PROJETS CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE

RÉSOLUTION 17-12-34343

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait prévu différents projets pour l'année 2017:

- La restauration de berges pour 25 000 \$;
- Enlèvement de boue des bassins de traitement des eaux usées pour 250 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a choisi de reporter les projets en 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que les projets ci-haut mentionnés utiliseront ses affectations ainsi créées dans les années futures;

CONSIDÉRANT les sommes ainsi affectés et leurs utilisations vont permettre d'équilibrer le budget de la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de créer les excédants de fonctionnement affecté pour les montants suivants:

- L'excédent de fonctionnements affectés restauration de berge pour 25 000 \$:
- L'excédent de fonctionnements affectés Enlèvement de boue des bassins de traitement des eaux usées pour 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34344

6.11 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR PAYER L'ACHAT DU TRACTEUR KUBOTA 4 X 4 AINSI QUE L'ACHAT DE L'ACTIONNEUR ET RECONDITONNEUR DE LA VANNE DU BARRAGE ST-PAUL

RÉSOLUTION 17-12-34344

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer l'achat du tracteur Kubota 4 x 4 ainsi que l'achat de l'actionneur et reconditonneur de la vanne du barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de Coaticook a adopté un règlement pour établir le capital de son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser à emprunter au fonds de roulement, un montant de 88 720 \$ pour payer l'achat du tracteur Kubota 4 x 4 ainsi que l'achat de l'actionneur et reconditonneur de la vanne du barrage St-Paul; ET

QUE cet emprunt soit pour une période de dix (10) ans pour 8 872 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de novembre 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-12-34345

7.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME SONIA MONTMINY À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-12-34345

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2-3-1 constituant le comité consultatif d'urbanisme de Coaticook stipule que la durée du mandat de chacun des membres du comité est de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat de madame Sonia Montminy à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme sera échu le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que celle-ci a signifié son intérêt à renouveler son mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de renouveler le mandat de madame Sonia Montminy à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34346

7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 79, RUE CHILD

RÉSOLUTION 17-12-34346

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le commerce situé au 79, rue Child;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 79, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

• De remplacer les lettres autocollantes par des lettres et un logo en relief ayant un minimum d'un demi-pouce d'épaisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-12-34347

7.4 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 6, RUE MORGAN

RÉSOLUTION 17-12-34347

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'un bâtiment accessoire pour le commerce situé au 6, rue Morgan;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-614;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un bâtiment accessoire pour le commerce situé au 6, rue Morgan, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34348

7.5 AUTORISATION À LA COUPE D'ARBRES SUR LES LOTS 5 722 277 ET 5 722 276, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK RELATIVEMENT AUX PROJETS DE CONSTRUCTION DE DEUX RÉSIDENCES À LOGEMENTS

RÉSOLUTION 17-12-34348

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet qui consiste à une coupe totale des arbres sur les lots numéro 5 722 277 et 5 722 276;

CONSIDÉRANT que les objectifs du PIIA pour le secteur McAuley sont de protéger et conserver la végétation mature existante et le type de boisé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser les projets de coupe d'arbres sur les lots 5 722 277 et 5 722 276, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook relativement aux projets de construction de deux résidences à logements, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017, avec les conditions suivantes :

- Qu'un minimum de 12 arbres d'un diamètre de un (1) pouce au tronc soient plantés sur l'ensemble des deux propriétés
- Que lors des travaux d'aménagement des terrains, des mesures devront être prises pour contrôler l'érosion du sol qui aura été mis à nue et protéger le reste des arbres.

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34349

7.6 AUTORISATION À LA COUPE D'ARBRES SUR LOT 5 722 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK RELATIVEMENT AU PROJET D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

RÉSOLUTION 17-12-34349

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet qui consiste à une coupe totale des arbres sur le lot 5 722 313;

CONSIDÉRANT que les objectifs du PIIA pour le secteur McAuley sont de protéger et conserver la végétation mature existante et le type de boisé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une résidence sur le lot 5 722 313, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 décembre 2017, avec les conditions suivantes :

- Qu'un minimum de 6 arbres d'un diamètre de un (1) pouce au tronc soient plaintés sur l'ensemble du terrain
- Que lors des travaux d'aménagement du terrain, des mesures devront être prises pour contrôler l'érosion du sol qui aura été mis à nue et protéger le reste des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34350

7.7 SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET PROMUTUEL COATICOOK-SHERBROOKE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34350

CONSIDÉRANT qu'un acte de servitude est nécessaire pour régulariser l'empiétement de la Promutuel Coaticook-Sherbrooke sur la propriété municipale ;

CONSIDÉRANT que pour régulariser le tout, un acte de servitude réelle et perpétuelle pour les droits réels spécifiés à l'acte préparé par Me Luc Custeau est nécessaire, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à la réalisation de l'acte de servitude sont à la charge de la Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'acte de servitude de tolérance d'empiètement préparé par Me Luc Custeau, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

9. LOISIRS

17-12-34351

9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR DYLAN RIENDEAU POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES AU PARC BARNSTON ET AU PARC BOISJOLI

RÉSOLUTION 17-12-34351

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté lors de la séance du 11 novembre dernier la résolution numéro 17-11-34294;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des changements pour l'entretien des patinoires du parc Barnston et du parc Boisjoli;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Dylan Riendeau pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 550 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 17-11-34294 concernant l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Dylan Riendeau laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34352

9.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR SIMON MARCOUX POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES AU PARC YVON-LEMIEUX ET AU PARC KENNEDY

RÉSOLUTION 17-12-34352

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté lors de la séance du 11 novembre dernier la résolution numéro 17-11-34295;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des changements pour l'entretien des patinoires du parc Yvon-Lemieux et du parc Kennedy;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Simon Marcoux pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme de 550 \$ pour chaque semaine d'ouverture de patinoire, soit du lundi au dimanche;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 17-11-34295 concernant l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Simon Marcoux laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34353

9.3 CONFIRMATION DE L'INTENTION DE LA VILLE À RÉALISER LE PROJET DE MISE À NIVEAU DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD POUR LEQUEL ELLE A REÇU UNE SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

RÉSOLUTION 17-12-34353

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette de réaliser le projet de mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait obtenu une aide financière dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à offrir un soutien financier aux municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants pour qu'elles conservent ou mettent en place des infrastructures permettant aux collectivités de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit réaffirmer son engagement à investir dans le projet de mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard pour lequel elle a reçu une subvention du gouvernement dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de confirmer son engagement pour le projet de mise à niveau du centre récréatif Gérard-Couillard pour lequel elle a reçu une subvention du gouvernement dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34354

9.4 DÉLÉGATION DE GUY JUBINVILLE À TITRE DE REPRÉSENTANT POUR LA VILLE DE COATICOOK AU CA D'ACTI-SPORT DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-12-34354

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite déléguer Guy Jubinville à titre de membre actif pour la Ville au CA de Acti-Sport de la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer Guy Jubinville au CA de Acti-Sport de la MRC de Coaticook et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à Acti-Sport de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-12-34355

10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET BIOBON INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34355

CONSIDÉRANT que la Ville possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le Complexe industriel régional de Coaticook inc. (CIRC) a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que la compagnie BioBon inc. a besoin d'un local industriel pour les fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que le comité du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du locataire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de louer un local industriel à BioBon inc. pour les besoins de son entreprise du 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 31 septembre 2018 et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-12-34356

11.1 ACCEPTATIONS DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEURS POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 17-12-34356

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 6 décembre 2017 à l'hôtel de ville de Coaticook pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2018, plusieurs compagnies ont présenté une soumission lesquelles sont indiquées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, lequel est joint au présente pour en faire partie intégrante;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie recommande d'accepter toutes les soumissions telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions, en faisant appel par ordre au plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter toutes les soumissions reçues pour la location de camions, machineries lourdes et équipements avec opérateurs pour l'année 2018, en faisant appel aux entrepreneurs par ordre du plus bas soumissionnaire conforme selon le type de machinerie demandée, telles qu'énumérées au procès-verbal de l'ouverture de soumissions jusqu'à ce que la Ville en trouve un de disponible pour effectuer le travail, lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34357

11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-41 AU MONTANT DE 25 218 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX

RÉSOLUTION 17-12-34357

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit acquérir des compteurs domestiques et commerciaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite réquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Distributeurs GFTec inc. au montant de 25 218 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque lesdits compteurs visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Distributeurs GFTec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-41 pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux auprès de la compagnie Distributeurs GFTec inc. au montant de 25 218 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34358

11.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET GHISLAIN LAFAILLE POUR PROCÉDER AU DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR DU CHEMIN BALDWIN MILLS-BARNSTON JUSQU'À L'ÉCOLE ST-LUC DE BARNSTON ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34358

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger le trottoir du chemin Baldwin Mills-Barnston jusqu'à l'école primaire St-Luc de Barnston;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Ghislain Lafaille pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2017-2018, du trottoir du chemin Riendeau jusqu'à l'école primaire St-Luc de Barnston, incluant le sablage au besoin ;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 350 \$ plus les taxes applicables, payables en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2017 et le ou vers le 15 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et Ghislain Lafaille laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34359

11.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET GRAVIÈRE PIERRE CLOUTIER POUR PROCÉDER AU DÉNEIGEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS SUR LA RUE ADAM ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34359

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger la caserne des pompiers sur la rue Adam la fin de semaine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Gravière Pierre Cloutier pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2017-2018, la fin de semaine débutant le vendredi à 12 h 30 jusqu'au lundi 6 h 30, incluant le sablage au besoin ;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 525 \$ plus les taxes applicables, payables en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2017 et le ou vers le 15 avril 2018:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et Gravière Pierre Cloutier laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-12-34360

11.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR JACQUES LEFEBVRE POUR L'ENTRETIEN DES BORNES INCENDIE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34360

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger les deux bornes incendies du village de Barnston ainsi que le cabanon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Jacques Lefebvre pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend également l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2017-2018 au stationnement du puits artésien et du réservoir de Barnston situé sur le chemin Pelltetier;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 950 \$ plus les taxes applicables, payables en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2017 et le ou vers le 15 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Jacques Lefebvre laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34361

11.6 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR ROBERT JUNIOR BOUTIN POUR L'ENTRETIEN D'UNE BORNE SÈCHE ET DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT SUR LE CHEMIN LAROCHELLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-12-34361

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit déneiger la borne sèche dans le 9e Rang;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de monsieur Robert Junior Boutin pour satisfaire ces exigences;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend également l'exécution de tous les travaux de déneigement durant la saison 2017-2018 sur le chemin Larochelle (524, chemin du 9e Rang) d'une longueur de plus ou moins de 70 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Ville de Coaticook s'engage à verser à l'entrepreneur la somme totale de 1 650 \$ plus les taxes applicables, payables en deux (2) versements le ou vers le 15 décembre 2017 et le ou vers le 15 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser l'entente à intervenir entre la Ville de Coaticook et monsieur Robert Junior Boutin laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34362

11.7 PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 30 759,49 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-DURAND

RÉSOLUTION 17-12-34362

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie T.G.C. inc., pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand exécutés jusqu'au 21 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 30 759,49 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-171 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34363

11.8 MANDAT À L'UMQ AFIN DE PROCÉDER À DEUX APPELS OFFRES AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

RÉSOLUTION 17-12-34363

CONSIDÉRANT que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Coaticook d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail :

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuaires et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distincte de la firme d'actuaires :

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- Que la Ville de Coaticook confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;
- Que la Ville de Coaticook confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaires et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;
- Que deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. COMMUNAUTAIRE
- 14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-12-34364 14.1 DÉLÉGATION DU MAIRE MONSIEUR SIMON MADORE, DES CONSEILLERS MESSIEURS VINCENT BROCHU, DENIS HÉBERT ET GUY JUBINVILLE AINSI QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL MONSIEUR FRANÇOIS FRÉCHETTE AU CONGRÈS DE L'UMQ

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

QUI SE TIENDRA DU 16 AU 18 MAI 2018 AU LAC LEAMY À GATINEAU

RÉSOLUTION 17-12-34364

CONSIDÉRANT que lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont lieu une fois par année, le maire, des conseillers et le directeur général participent aux ateliers, cliniques et conférences traitant de sujets pertinents ainsi que des derniers changements dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le maire, les conseillers et le directeur général participent aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer le maire monsieur Simon Madore, les conseillers messieurs Vincent Brochu, Denis Hébert et Guy Jubinville ainsi que le directeur général monsieur François Fréchette aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu du 16 au 18 mai 2018 au Lac Leamy à Gatineau et de leur rembourser les dépenses réellement encourues sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34365

14.2 DÉPÔT DU CALENDRIER 2018 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 17-12-34365

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier en adoptant une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU

 D'adopter le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à 19 h 30 le deuxième lundi du mois à l'exception de celle du mois d'octobre qui se tiendra le deuxième mardi dudit mois, soit adopté comme suit :

Date	Jour	<u>Heure</u>
8 janvier	Lundi	19 h 30
12 février	Lundi	19 h 30
12 mars	Lundi	19 h 30
9 avril	Lundi	19 h 30
14 mai	Lundi	19 h 30
11 juin	Lundi	19 h 30

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9 juillet	Lundi	19 h 30
13 août	Lundi	19 h 30
10 septembre	Lundi	19 h 30
9 octobre	Mardi	19 h 30
12 novembre	Lundi	19 h 30
10 décembre	Lundi	19 h 30

ET:

 Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville dans le journal Le Crieur public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34366

14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

RÉSOLUTION 17-12-34366

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole a fait une demande pour soutenir la Campagne des Paniers de Noël 2017;

CONSIDÉRANT que Ville tient à venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés financières en cette période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à la Campagne des Paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-2 (2018) RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE 12-5 RM330-1 (2016) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-2 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12 5 RM330 2 (2018), règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-1 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement.

Celui-ci a pour objet d'interdire le stationnement en tout temps aux endroits suivants :

- Rue Court, de la rue Jeanne-Mance à la rue Forrest, côté nord;
- Rue Baldwin, de la rue Court à la rue Chesley, côté est;
- Rue Jeanne-Mance, de la rue Court à la rue Roy, côté est.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM330-2 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS DE MOTION

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 399 (2018) RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399 (2018)

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Blouin, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12 5 RM399 (2018) abrogeant et refondant les versions antérieures.

Celui-ci a pour objet d'introduire un sens unique sur la rue Cleveland, à partir de la rue St Jacques Sud jusqu'à la rue Main Ouest.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM399 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS DE MOTION

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-19 (2018) DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-1-19 (2018)

Le conseiller Guy Jubinville donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 24-1-19 (2018) déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018.

L'objet de ce règlement est de déléguer au personnel-cadre, pour l'exercice financier 2018, le pouvoir de passer des contrats au nom de la municipalité et d'autoriser les dépenses à l'intérieur des limites et conditions prescrites au règlement ainsi que les dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des coûts fixes que la municipalité doit assumer soit en raison d'une obligation qu'elle a contractée antérieurement, soit pour permettre son fonctionnement régulier.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 24-1-19 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS DE MOTION

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2018) INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 (2018)

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller Gaétan Labelle donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 25 (2018) imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Ville de Coaticook pour l'année 2018.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 25 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

AVIS DE MOTION

15.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2018) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2018 LE MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2018)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (*L.R.Q., C. I-0.1*).

L'objet de ce règlement est de fixer un montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)* pour l'année 2018.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-B-5 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-12-34367

15.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-A-8 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRAL DE LA VILLE DE COATICOOK »

RÉSOLUTION 17-12-34367

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme dans le but de réaliser une planification plus détaillée de son secteur central (centre-ville et environs) ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au contenu du Programme particulier d'urbanisme afin que celui-ci reflète mieux les préoccupations actuelles en matière d'occupation du sol ainsi qu'à l'égard du cadre normatif lié à la volumétrie et à l'implantation des constructions;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 décembre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-A-8 (2017) intitulé « Règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Ville de Coaticook ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34368

15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-60 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME ADOPTÉ POUR LE CENTRE-VILLE ET LE SECTEUR ENVIRONNANT »

RÉSOLUTION 17-12-34368

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend apporter certaines modifications au contenu du Programme particulier d'urbanisme (PPU) applicable au secteur central, constitué du centre-ville et d'une partie du territoire municipal située au nord-est de celui-ci;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure de modification du Programme particulier d'urbanisme, des amendements doivent être apportés au règlement de zonage à fins de concordance ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 décembre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-60 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le Programme particulier d'urbanisme adopté pour le centre-ville et le secteur environnant ».

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34369

15.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉPANDAGE ET STOCKAGE TEMPORAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) »

RÉSOLUTION 17-12-34369

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation municipale afin de se conformer aux directives gouvernementales en matière d'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 décembre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-12-34370

16.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE DISJONCTEURS 120 KV AVEC TRANSFORMATEURS DE COURANT POUR LE NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE RÉSEAU SOLUTIONS CANADA AU MONTANT DE 234 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34370

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de disjoncteurs 120 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook;

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 décembre 2017 à 11 h 45 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire

Prix avant taxes

Réseau Solutions Canada

234 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Réseau Solutions Canada au montant total de 234 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de disjoncteurs 120 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook soit celle de la compagnie Réseau Solutions Canada au montant 234 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34371

16.2 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE DISJONCTEURS 26,4 KV AVEC TRANSFORMATEURS DE COURANT POUR LE NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE AU MONTANT DE 403 761,88 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34371

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de disjoncteurs 26,4 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 décembre 2017 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire Prix avant taxes

Dubo Électrique Itée 403 761,88 \$

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Dubo Électrique Itée au montant total de 403 761,88 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de disjoncteurs 26,4 kV avec transformateurs de courant pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticooksoit celle de la compagnie Dubo Électrique ltée au montant 403 761,88 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34372

16.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE SECTIONNAIRES 120 KV ET 25 KV POUR LE NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-COATICOOK, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE EMSPEC AU MONTANT DE 247 950 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-12-34372

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de sectionnaires 120 kV et 25 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticoo;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 décembre 2017 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Prix avant taxes
247 950 \$
275 885 \$
Non conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Emspec au montant total de 247 950 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de sectionnaires 120 kV et 25 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook soit celle de la compagnie Emspec au montant 247 950 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-12-34373

16.4 REJET DES SOUMISSIONS RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS DE MISE À LA TERRE 26,4 KV POUR LE NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-COATICOOK ET RETOUR EN APPEL D'OFFRES

RÉSOLUTION 17-12-34373

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser un tel projet, la Ville de Coaticook avait publié sur SEAO un appel d'offres publique, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux soumissions et que les deux soumissions étaient non-conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU:

- De rejeter les soumissions reçues concernant l'achat de transformateurs de mise à la terre 26,4 kV pour le nouveau poste de distribution d'Hydro-Coaticook; ET
- De retourner en appels d'offres immédiatement en modifiant le devis afin de tenir compte des addendas publiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-12-34374 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-12-34374

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire Geneviève Dupras, greffière

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook